

CONSEIL CONSULTATIF FEDERAL DES AINES

Avis 2022/02

Le Conseil consultatif fédéral des aînés, créé en vertu de la loi du 8 mars 2007 créant un Conseil consultatif fédéral des aînés et dont les membres sont nommés par arrêté royal du 7 juillet 2017 portant nomination des membres du Conseil consultatif fédéral des aînés, a pour mission de donner, de sa propre initiative ou à la demande du gouvernement fédéral ou d'une Chambre législative, des avis sur les matières relevant de la compétence de l'autorité fédérale concernant les pensions, l'égalité des chances, l'intégration sociale et la lutte contre la précarité, l'accessibilité des soins de santé et la mobilité.

En application de l'article 3 § 3, 1° de la loi précitée du 8 mars 2007, le Conseil consultatif fédéral des aînés émet l'avis suivant:

AVIS DU CONSEIL CONSULTATIF FÉDÉRAL DES AÎNÉS RELATIF À LA NOTE DE POLITIQUE GÉNÉRALE SANTÉ PUBLIQUE DU 28 OCTOBRE 2021 (DOC55 2294/003)

CONTEXTE DE L'AVIS

La note de politique générale du 28 octobre 2021 débute une nouvelle fois par l'épidémie de COVID-19.

Malgré la vaccination, les soucis/inquiétudes ne sont pas encore derrière nous. Ni dans la première ligne de soins ni dans les hôpitaux. L'engagement, une meilleure coopération et davantage de solidarité ont été des éléments non seulement positifs, mais aussi véritablement nécessaires. Il reste bien entendu des points à améliorer.

Le CCFA confirme que la solidarité s'est également manifestée dans l'énorme investissement du personnel de soins et des volontaires, en particulier dans les centres de vaccination. Dans ce domaine également il y avait des points à améliorer. Cette expérience nous enseigne qu'il faut investir en permanence dans les soins de santé.

AVIS

Le CCFA plaide pour des soins accessibles et abordables pour tous et souhaite surtout que l'on mise sur les « soins ciblés ». En outre, la PRÉVENTION doit occuper une place de choix. En effet, la prévention est le levier permettant de combler le fossé social en matière de santé. Dans ce domaine, les aînés sont vulnérables.

La pandémie nous a également enseigné que le bien-être et la résilience sur le plan psychologique sont absolument essentiels pour tous, quel que soit l'âge. Le CCFA retrouve dans la note des éléments qui y contribuent, mais demande que l'on accorde une attention particulière aux plus vulnérables, notamment les nombreux aînés. La suppression des possibilités de rencontre et la limitation des contacts familiaux ont constitué un pas en arrière pour nombre d'entre eux.

Le CCFA soutient le ministre, qui s'attelle à la réforme du financement hospitalier, mais demande aussi que l'on pose un regard critique sur les soins/le besoin de soins. Une coopération optimale est nécessaire pour pouvoir offrir des soins encore meilleurs et, d'autre part, il est nécessaire d'investir en faveur de la résilience de chaque citoyen.

Ayant tiré les leçons de la crise, le CCFA appelle à toujours veiller à une communication sans ambiguïté. Le manque de clarté accroît en effet l'inquiétude, en particulier chez les aînés. En ce qui concerne le plan interfédéral de lutte contre le COVID, le CCFA confirme qu'une attention permanente doit également être accordée aux soins classiques et aux soins chroniques. Nous ne pouvons pas nous permettre de faire de mauvais choix. Une coopération étroite et de bons engagements restent nécessaires.

Le CCFA espère que l'on tirera les leçons de la situation et souligne qu'il est essentiel de réduire la souffrance humaine. La famille et les aidants proches sont des rouages indispensables des soins aux aînés.

Le CCFA soutient le lancement d'une étude par le KCE qui se penchera sur la manière dont on peut et on doit améliorer les soins en MRS, notamment en coopérant avec les hôpitaux, mais surtout en posant un regard critique sur les soins aux aînés.

L'évaluation de la crise nous apprend qu'il faut aussi réfléchir à des formes de petites structures d'habitation, à l'importance de la famille et des aidants proches en période de crise.

Le fait que la reconnaissance, le suivi correct, l'accompagnement et le soutien (post-covid) des patients confrontés aux conséquences à long terme du covid-19 figurent en tant qu'objectifs dans le nouveau contrat d'administration de l'INAMI est une bonne chose. Il est certain que le suivi des effets à long terme est important compte tenu du caractère multidisciplinaire des conséquences/allocations durant la longue période de convalescence. Il est important d'identifier quels sont les besoins qui ne sont actuellement pas pris en charge par l'assurance maladie obligatoire et de procéder à des ajustements si nécessaire.

Dans ce contexte, le CCFA trouve justifié de faire référence à l'importance des soins de santé mentale en période de pandémie dans les différents groupes cibles. En effet, la santé mentale de nombreuses personnes a été mise à mal. Cela vaut à la fois pour le personnel de soins, les travailleurs salariés, les enfants, les jeunes... mais sans aucun doute aussi pour les aînés et d'autres groupes vulnérables, qui ont très souvent dû renoncer à tout contact. Il est important de poser un regard critique sur les points d'amélioration pour l'avenir. Le CCFA attend beaucoup des résultats du groupe de travail fédéral sur les soins de santé mentale pour les aînés.

- En ce qui concerne **la politique générale de santé publique**

Bien que nos soins de santé soient généralement reconnus comme accessibles et de qualité, il est important que des contrôles réguliers soient effectués et que les ajustements nécessaires soient réalisés. Le ministre fait référence à la nécessité de développer les objectifs de soins de santé dans les choix de l'assurance maladie. Le CCFA soutient donc la nécessité d'une bonne coopération entre les différentes institutions gouvernementales et l'implication des Régions (p. 17). Pour le CCFA, dans les 5 objectifs de soins de santé prioritaires, à savoir l'accessibilité des soins, les soins de santé mentale, les trajets de soins, les soins intégrés et les soins préventifs pour les patients souffrant d'une maladie chronique, il manque surtout une attention spécifique aux soins pour les aînés.

- **Financement**

Le CCFA soutient l'investissement dans les trajets de soins et les soins intégrés fondés sur la coopération entre les prestataires de soins primaires afin d'améliorer le suivi des patients, y compris la prévention secondaire et tertiaire.

Les priorités ont été fixées en accordant à juste titre une attention spécifique à l'investissement dans les soins psychiatriques parallèlement aux soins somatiques, avec une attention supplémentaire aux soins pour les aînés.

L'investissement de plus de 61 millions dans le domaine de l'accessibilité est un élément positif pour faire face aux principaux obstacles financiers. C'est plus que nécessaire. À cet égard, le CCFA souhaite toutefois souligner que l'an dernier, dans son avis 2021/08, il avait déjà demandé de généraliser le régime du tiers payant et de mettre fin aux suppléments d'honoraires (y compris dans le secteur ambulatoire). À ce jour, ceux-ci continuent d'augmenter. Ces mesures contribuent elles aussi à rendre les soins de santé accessibles et à éliminer les obstacles financiers.

- Le CCFA est satisfait de la levée des restrictions d'âge, au moins pour les prestations liées à la prévention.

L'extension/le remboursement des transports réguliers à tous les patients atteints de cancer est une bonne chose. Il est nécessaire de calculer d'urgence quel coût représente le transport interhospitalier. Le CCFA attend également que le transport interhospitalier soit abordable pour tous.

Le choix d'encourager l'hospitalisation de jour est une bonne chose, mais il faut tout de même tenir compte du patient individuel et de l'encadrement en matière de soins à domicile (en particulier chez les aînés).

- **Organisation des soins**

Le CCFA adhère à la vision d'une collaboration avec les entités fédérées afin de renforcer et valoriser les soins de première ligne. Le texte stipule à juste titre que ceci constitue la meilleure garantie pour le développement futur des soins centrés sur la personne et la population en Belgique. Cela nécessite des efforts supplémentaires pour lutter contre la pénurie de médecins généralistes et assurer leur répartition correcte, ainsi qu'un plus grand nombre de psychologues en soutien du médecin généraliste. Le CCFA plaide également pour qu'une attention structurelle soit accordée aux pratiques de groupe et aux centres de soins de proximité en raison de leur plus grande accessibilité.

Ainsi que pour un budget supplémentaire en vue d'augmenter le nombre de praticiens de l'art infirmier et d'aide-soignants indépendants dans les soins à domicile, et un budget destiné à alléger la charge administrative.

Par ailleurs, il est très important d'accorder de l'attention aux soins chroniques. La référence du ministre à l'engagement d'aligner les soins de santé sur le quintuple objectif (Quintuple Aim) est un bon choix. Le CCFA soutient l'attention particulière accordée aux soins palliatifs et le choix d'un statut palliatif à part entière. Ce point sera intégré à l'étude KCE sur les structures de soins et les interventions existantes et comment optimiser l'organisation des soins pour ces patients.

Le CCFA estime qu'une vaste campagne de sensibilisation à la planification précoce et anticipée des soins est sans conteste importante. Il est préférable de mener les campagnes de prévention en concertation avec les régions.

- En ce qui concerne la réforme du paysage hospitalier et l'offre hospitalière, le CCFA soutient l'idée des « soins rapprochés si possible, soins concentrés si nécessaire », mais avec certaines réserves, notamment le fait que les soins doivent être accessibles et abordables pour tous, avec une attention particulière pour les aînés isolés. En outre, le patient doit pouvoir bénéficier de soins d'excellence partout.

- Le CCFA espère qu'à l'avenir, des efforts supplémentaires seront consentis pour recruter suffisamment de professionnels afin de pouvoir offrir des soins d'excellence. C'est en effet un enjeu majeur.

- À juste titre, les soins de santé mentale reçoivent l'attention nécessaire, tant dans le domaine des soins résidentiels que dans celui des soins primaires. Le CCFA trouve que la décision de renforcer l'aide mobile pour adultes des réseaux SSM destinée au groupe cible des aînés et d'accorder une attention particulière aux causes structurelles de la vulnérabilité est une très bonne chose. La pandémie de covid a porté un sérieux coup au bien-être mental des aînés.

- En ce qui concerne **l'accessibilité des soins**, la fracture sanitaire, toujours présente, est injuste. Le CCFA soutient l'ambition politique de réduire la fracture sanitaire et d'investir à cet effet une partie de la norme de croissance en vue d'atteindre l'objectif et de réduire la facture des patients.

Le CCFA soutient l'automatisation du droit à l'intervention majorée afin de lutter contre le non-take-up au sein du groupe des personnes vulnérables.

Le CCFA soutient l'intention de contrer les besoins médicaux non rencontrés et de prendre diverses initiatives. Le KCE est certainement un partenaire important dans ce contexte. La collaboration avec diverses organisations de patients constitue également une valeur ajoutée.

- **Soins efficaces / soins ciblés (SPL) / soins de qualité**

Le CCFA soutient le choix d'évaluer les soins de santé quant à leur efficacité et leur qualité, sur la base de faits scientifiques. Se concentrer sur des mesures qui visent à axer davantage le système de remboursement des soins, des médicaments et des dispositifs médicaux sur les besoins que sur l'offre, en d'autres termes : « des soins appropriés, au bon endroit et au bon moment ».

Objectif « Quintuple Aim » : créer des moyens plus disponibles, un renforcement de la santé, une meilleure expérience des soins, un environnement de travail moins stressant et davantage d'égalité sociale dans les soins de santé (= obtenir une plus grande valeur par rapport aux moyens investis).

- **Professions de soins**

Le CCFA soutient le choix d'élaborer, en concertation avec les entités fédérées, un plan de mise en œuvre du modèle de fonctions pour les soins infirmiers du futur, avec l'attractivité de la profession comme fil conducteur des discussions (mais sans enjoliver la réalité).

La refonte du transport urgent et non urgent des patients doit être réexaminée, en mettant l'accent sur la faisabilité et l'accessibilité.

- **Relations avec les patients / participation des patients**

Le CCFA est favorable à la participation des patients dans la politique de santé et au renforcement de l'implication des associations de patients en tant que valeur ajoutée pour l'évaluation de la politique. La loi relative aux droits du patient existe depuis 20 ans, et le moment est certainement venu de l'évaluer en profondeur et de l'ajuster si nécessaire.

- **La prévention** au niveau fédéral

Le CCFA soutient la collaboration avec les entités fédérées en vue d'une politique de prévention cohérente en Belgique et demande donc de miser de manière optimale sur la prévention sous ses différentes facettes (alimentation saine, impact du cadre de vie, violences intrafamiliales et sexuelles, moyens, utilisation...).

- **La recherche scientifique** et l'innovation ne peuvent plus être ignorées et sont essentielles pour les enjeux des soins de santé.

- **Automatisation des soins, planification des soins et volonté forte d'inclure l'ensemble de la population**

- **Plan e-Santé**

Le fait qu'une partie des moyens mis à disposition dans le cadre du plan de relance européen soit consacrée à développer, promouvoir et implémenter des solutions d'e-Santé destinées à accroître l'empowerment du patient, à faire du patient le copilote de sa santé, est un élément positif. À cet égard, il convient de tenir compte du fait qu'une grande partie de la population, en particulier les aînés, accuse un retard sur le plan numérique et n'est pas familiarisée au numérique.

La télémédecine peut être intégrée au système belge des soins de santé.

Notamment les téléconsultations, la télésurveillance, les applications et dispositifs mobiles, dans le cadre d'un processus de soins nouveau, existant ou modifié.

- En ce qui concerne **le dossier patient intégré**, la structure doit être uniforme pour tous les professionnels de soin. Cette uniformisation est particulièrement importante pour permettre le partage d'informations. L'objectif est d'offrir au patient « le meilleur soin possible » et l'accès à ce dossier. Dans ce domaine également, il est important de veiller à bien informer les groupes vulnérables (notamment les personnes qui ne sont pas familiarisées au numérique).

- **Participation à la politique fédérale de développement durable**

Le CCFA soutient l'attention promise aux objectifs de développement durable tels que mentionnés dans la note de politique. Health in all policies. La poursuite des efforts, au sein de l'administration de santé, afin de rendre son fonctionnement interne plus durable est aussi un point positif.

Approuvé lors de la réunion plénière du 31 mars 2022.

Le Président,
Daniel Van Daele

Le Vice-Président,
Maddie GEERTS